

Concours : SA CLASSE NORMALE
EXTERNE COMMUN

Session 2013

SUJET

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

SUJET

SESSION 2013

Epreuve d'admissibilité n°2

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

Ne pas écrire au crayon à papier.

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation d'ouvrage de référence, de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdite.

Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou identifier votre copie.

Concours : SA CLASSE NORMALE
EXTERNE COMMUN

Session 2013

SUJET

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

I – QUESTIONS COMMUNES :

10 points

I – Après avoir présenté brièvement les différents modèles familiaux, vous exposerez à partir du texte et de vos connaissances, les principales raisons de l'évolution du modèle traditionnel. (4 points)

II – Quelle question sociale et juridique fait actuellement débat pour les familles recomposées ? (3 points)

III – La dernière phrase du document évoque la « Modernisation de l'Action Publique » (MAP). Après avoir explicité succinctement les principales dispositions de la Modernisation de l'Action Publique, vous rappellerez les dispositifs de modernisation de l'Etat mis en œuvre lors des précédentes législatures. (3 points)

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

LA FAMILLE SE CONJUGUE AU PLURIEL

Les évolutions contemporaines de la société ont fait éclater les cadres traditionnels de la famille. Les modèles familiaux sont aujourd'hui plus diversifiés.

Tapez le mot « famille » dans Google. Vous verrez apparaître en première page des images de familles avec le père, la mère et les deux enfants, auxquels se joignent éventuellement sur les photos suivantes, les grands-parents, voire le chien. Si les clichés ont manifestement la vie dure, la réalité sociale montre un paysage bien différent : en moins de cinquante ans, le modèle de la famille nucléaire traditionnelle – même s'il reste dominant dans les esprits – a nettement reculé. Il a laissé la place à des formes plus diversifiées : couples mariés, concubins, pacsés, familles séparées, recomposées, monoparentales, homoparentales...

Aujourd'hui, plus d'un enfant sur deux naît de parents non mariés. 73 % des 7-13 ans vivent dans des familles traditionnelles, 10 % dans des familles recomposées et 19 % dans des familles monoparentales (voir page 62), qui sont au nombre de 1,7 million, contre 700 000 il y a trente ans. Et le gouvernement s'apprête à faire voter une loi pour étendre le droit au mariage aux couples homosexuels, en leur ouvrant ainsi la porte à l'adoption plénière. On observe donc à la fois un profond remaniement des frontières traditionnelles de la famille et une capacité étonnante de l'institution à résister et à s'adapter aux changements économiques, sociaux et culturels.

Liberté et insécurité

Les mutations actuelles de la famille sont le corollaire des bouleversements sociétaux qui ont marqué le XX^e siècle. Le rythme accéléré des innovations, notamment dans les domaines de la santé et de la contraception, l'approfondissement de la sécularisation (*), les revendications égalitaires, particulièrement de la part des femmes, les aspirations à toujours plus de liberté et d'autonomie..., tous ces phénomènes ont contribué à la « démocratisation de la famille ». Pour le meilleur et pour le pire. Si chacun(e) est désormais libre, en théorie (voir encadré), de s'unir avec qui bon lui semble ou de mettre fin à son union, il est aussi susceptible d'en payer le prix. Car la liberté, qui va de pair avec le progrès des valeurs démocratiques, a aussi son revers d'insécurité chronique. « *Nous avons changé de risque* », explique Irène Théry (1). « *Hier, la hantise c'était le joug conjugal : rester attaché une vie entière, même malheureux. Aujourd'hui, c'est l'abandon : chacun peut s'entendre dire un matin "je m'en vais"*. » Et de fait, le nombre de divorces a plus que doublé depuis 1980. La probabilité pour qu'un couple marié divorce est désormais de

46 %, ce qui explique en partie l'augmentation depuis vingt ans du nombre de personnes vivant seules dans leur logement, à la tête ou non d'une famille monoparentale. Pour autant, les couples continuent à s'unir. Certes, le nombre de mariages recule depuis les années 1970 (voir graphique), mais si l'on prend en compte le nombre de Pacs, au final, on compte autant d'unions formalisées aujourd'hui (385 098 en 2011) que de mariages il y a trente ans (387 379 en 1975).

L'enfant, épice de la famille

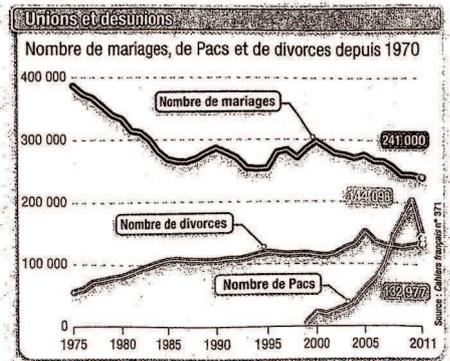
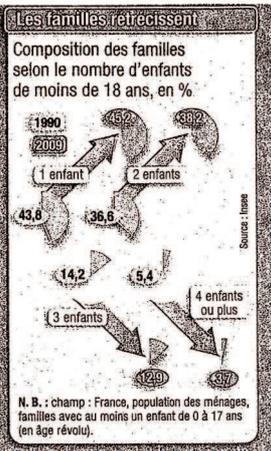
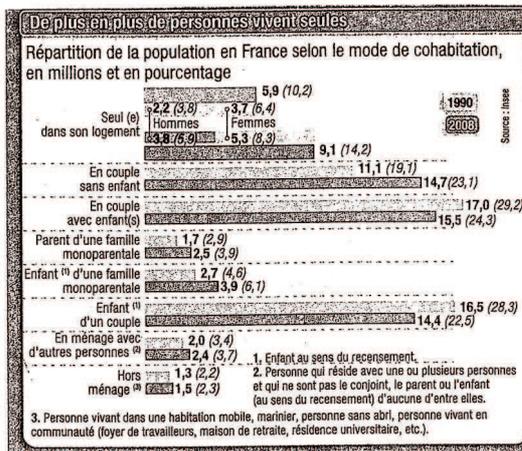
Du fait de sa fragilité et de son instabilité, ce n'est plus le couple qui fonde la famille, c'est l'enfant. Et, là aussi, les mutations sont profondes. Tout d'abord, depuis la fin du baby-boom, les femmes font moins d'enfants. Avec un nombre moyen de deux enfants chacune (voir graphique), la fécondité française est à son plus bas niveau historique, même si elle reste nettement supérieure à la moyenne européenne. Parallèlement, les familles nombreuses sont en nette diminution. Cette raréfaction s'explique par le fait que les mères de quatre enfants d'hier sont devenues des mères de deux enfants aujourd'hui. Car, la proportion de femmes sans enfant, avec un ou trois enfants, est restée quant à elle la même qu'il y a quarante ans (voir graphique).

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Durée : 3 heures

Coefficient : 2



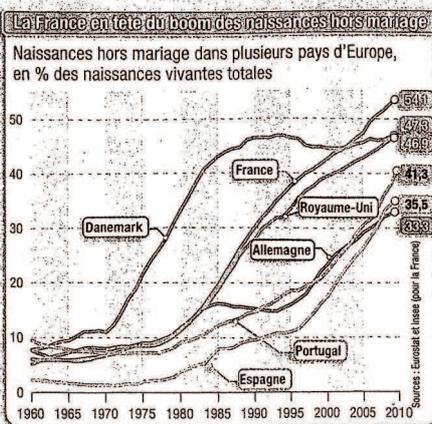
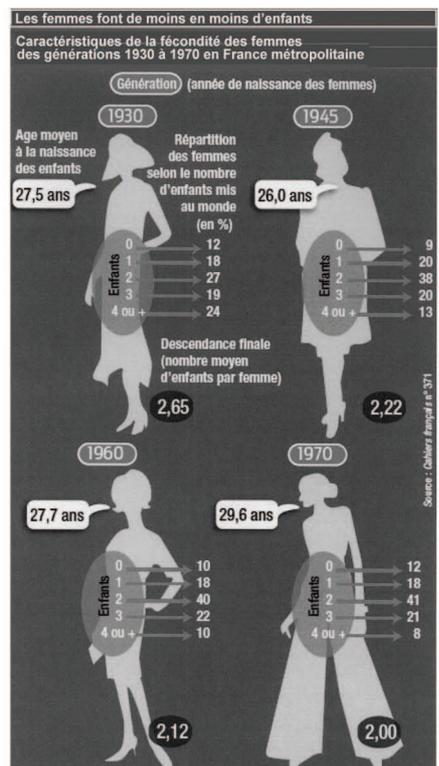
La manière de devenir parent, elle aussi, a évolué (voir page 65). Il y a désormais trois façons d'établir la filiation : par engendrement procréatif, par adoption ou avec l'intermédiaire d'un tiers donneur, dans les cas de fécondation in vitro et de procréation médicalement assistée.

Une politique familiale décalée

Toutes ces évolutions ont des conséquences sociales, économiques et juridiques auxquelles les pouvoirs publics doivent répondre. Il s'agit de faire évoluer le droit pour organiser au mieux les rela-

tions entre les personnes (mariage, filiation, héritage, etc.). Mais aussi de définir des politiques publiques afin de soutenir les familles face à la charge que représentent les enfants. C'est ce qu'on appelle la politique familiale, qui se décline en France avec la fiscalité (quotient familial), les compléments de revenus (allocations familiales, RSA, aides au logement), les prestations (aides à la garde d'enfants) et les services (centres de protection maternelle et infantile, notamment).

En termes de niveau de dépenses, la France est le quatrième pays de l'OCDE à consacrer la plus grosse part de son produit intérieur brut (PIB) à la politique familiale (3,7 % en 2009), bien qu'elle ait perdu son premier rang entre 2007 et 2009 (- 0,3 point). Parmi les réussites versées au crédit de cette politique, figure le taux de fécondité élevé de la France, même si la corrélation entre dépenses publiques familiales et natalité n'est pas évidente. En revanche, il est clair que la politique familiale, qui n'a pas de vocation redistributive, ne permet pas d'éviter les situations de pauvreté des enfants, particulièrement dans les familles monoparentales (voir page 62). Mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle n'a pas su s'adapter suffisamment aux mutations contemporaines de la famille. Et il n'est pas sûr que sa révision, à partir de ce mois-ci dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), aille dans le bon sens en ces temps d'austérité. ■ **CLAIRE ALET**



1. Propos issus d'un entretien publié dans *Télérama* n° 3232.

En savoir plus
« Comment va la famille ? », *Cahiers français* n° 371, La Documentation française, novembre-décembre 2012.

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

II – QUESTIONS RELATIVES A L'OPTION

/ 10 points

A l'aide de vos connaissances et des documents fournis en annexe, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les trois fonctions économiques de l'Etat selon R. Musgrave ? Illustrez chacune de ces fonctions par un exemple ? **Document 1 (2 points)**
2. Que nous révèle le **document 2** sur l'évolution des dépenses d'éducation en France de 1978 à 2007 ? **(1 point)**
3. Que nous montre-t-il de la structure des dépenses d'éducation en France de 1978 à 2007 ? **Document 2 (1 point)**
4. Présentez d'une part les objectifs des politiques économiques structurelles et conjoncturelles, d'autre part les outils utilisés pour leur mise en œuvre. **(3 points)**
5. A quel type de politique économique est rattaché le grand emprunt lancé par l'Etat français ? **Document 3 (1 point)**
6. Présentez les objectifs et les limites des politiques budgétaires de relance et de rigueur. **Document 4 (2 points)**

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Document 1 :

Source : Jacques Généreux, L'économie politique, Larousse Bordas, 1996

« Tel est certainement l'un des apports essentiels de Richard Musgrave pour la question qui nous occupe, à savoir la définition des objectifs de l'action publique. Musgrave, dans la Théorie des finances publiques (1959), définit les trois fonctions de l'État...

(...) La fonction d'allocation des ressources consiste à rétablir un usage des ressources optimal (...). La fonction de distribution (ou de répartition), qui est en fait une fonction de redistribution, vise à corriger la répartition spontanée des revenus et des richesses (...). Enfin, la fonction de stabilisation correspond à deux objectifs de l'État dans la régulation de l'économie : le plein emploi des facteurs de production (et en particulier du travail) et la stabilité des prix.

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

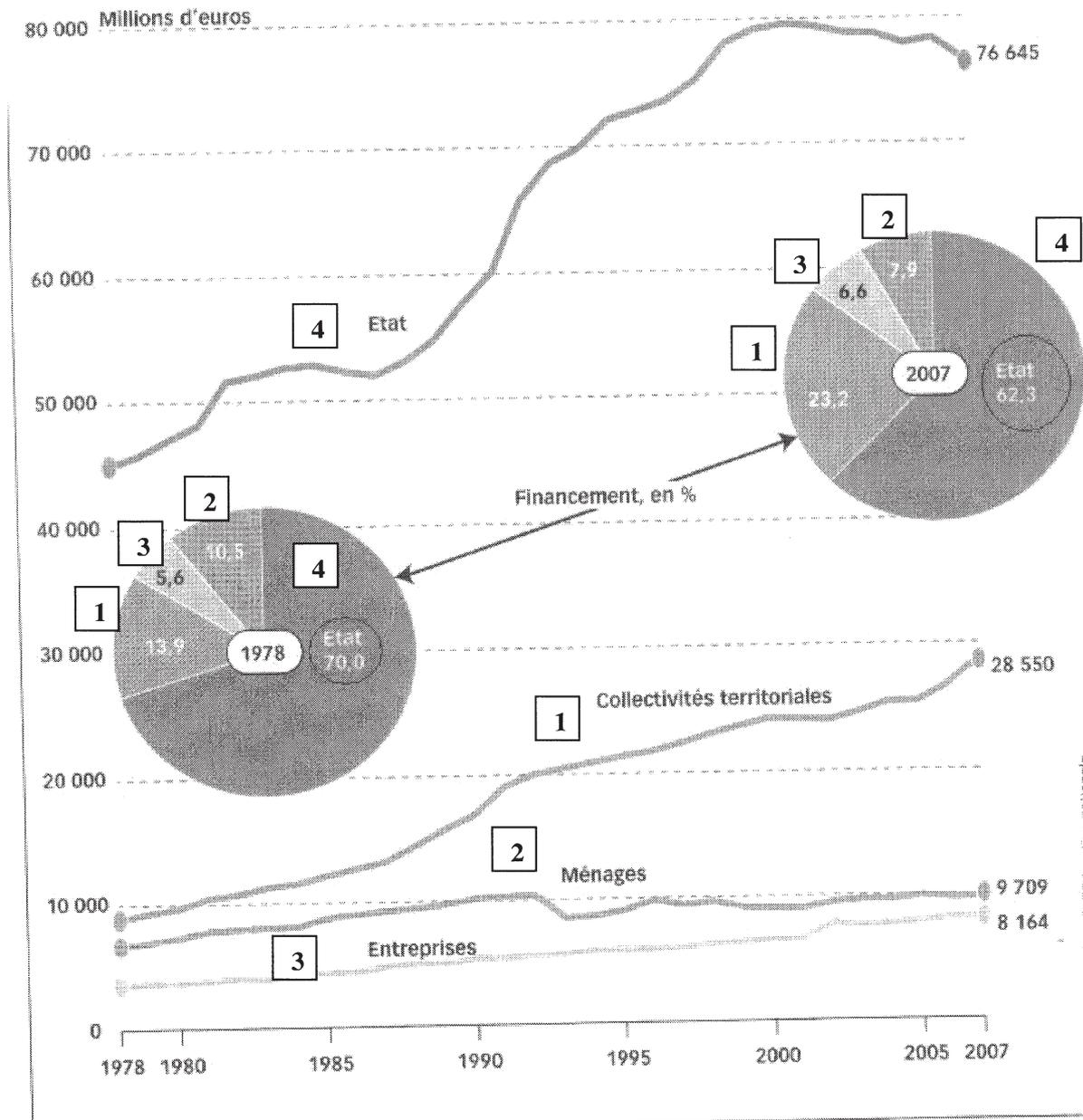
Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Document 2 :

Source : Alternatives économiques, les chiffres clé de l'économie 2010
D'après les données du ministère de l'éducation nationale.

Evolution des dépenses d'éducation par type de financeur (en millions d'euros de 2007) et structure de financement de la dépense d'éducation en 1978 et 2007 (en %)



Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Document 3 : Quoi financer ?

Source : *Alternatives économiques* n°285 (novembre 2011)

Le gouvernement veut réserver l'argent du grand emprunt à des dépenses susceptibles de doper la croissance de l'économie française au cours des prochaines années. C'est en effet indispensable pour pouvoir espérer rembourser sans trop de difficultés les dettes supplémentaires contractées (...)

(...) C'est surtout en créant un environnement favorable à l'innovation que l'action publique peut contribuer à cette croissance. Tout ce qui concourt par exemple à élever le niveau de connaissance de la population va dans ce sens. Et cela ne concerne pas uniquement l'enseignement supérieur et la recherche : l'essentiel se joue plutôt sur ce plan chez les jeunes enfants. Former des chômeurs ou des salariés licenciés pour leur permettre d'occuper de nouveaux postes de travail représente aussi un investissement potentiellement rentable. Améliorer le niveau de santé de la population participe également à une meilleure valorisation du capital humain du pays. C'est le cas aussi des dépenses qui concourent à limiter une fracture sociale susceptible d'entraîner des troubles majeurs...

Document 4 : Les politiques budgétaires : de la relance à la rigueur

Source : D'après Jérôme Cree/Cahiers français, Les politiques économiques à l'épreuve de la crise 2011

L'ampleur de la crise économique récente a provoqué un regain d'intérêt pour les politiques budgétaires. La plupart des gouvernements des pays développés ont ainsi mis en œuvre des plans de relance massifs entre la fin 2008 et le début 2009. Depuis le printemps 2010, c'est à l'inverse les plans de rigueur qui se succèdent, pour mettre un terme à la dégradation de l'état des finances publiques. Ce revirement constitue-t-il une bonne stratégie, à un moment où la reprise est encore fragile ? C'est à cette question que répond ici Jérôme Creel, après un rappel des conditions d'efficacité et des effets pervers des politiques de relance. Si la dérive des finances publiques constitue un problème économique à ne pas négliger, le risque de non-remboursement de la dette souveraine, à l'exception de la Grèce, semble aujourd'hui écarté. Dans ces conditions, le soutien à la croissance apparaît comme prioritaire par rapport au retour à l'équilibre budgétaire.